Décision 19-DCC-181 du 25 septembre 2019

relative à la prise de contrôle exclusif de la société CarPostal France par la société Keolis

Posted on: 27 novembre 2019 | Secteurs :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Résumé

Aux termes de la décision ci-après, l'Autorité a procédé à l'examen du rachat de la société CarPostal France par Keolis.

Les parties sont simultanément actives sur le marché du transport public de voyageurs hors Île-de-France, plus précisément sur les marchés du transport public urbain de voyageurs et du transport interurbain routier de voyageurs dans les départements de l'Isère, de la Loire, de la Saône-et-Loire, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône. La concurrence sur ces marchés s'exerce au stade de la réponse aux appels d'offres, aux niveaux national pour le marché du transport public urbain de voyageurs et départemental pour le marché du transport interurbain routier de voyageurs.

Concernant le marché du transport urbain de voyageurs, hors Île-de-France, l'Autorité de la concurrence a relevé que Keolis et CarPostal France ne postulaient généralement pas aux mêmes appels d'offres. Par ailleurs des concurrents crédibles sont actifs sur ce marché.

Concernant le marché du transport interurbain de voyageurs, hors Île-de-France, l'instruction a révélé que les parties exerçaient entre elles dans certains départements une pression concurrentielle, mais que les parties avaient des parts de marché limitées en valeur. Par ailleurs, des concurrents crédibles sont également actifs sur ces marchés.

L'Autorité a donc écarté tout risque d'atteinte à la concurrence au titre des effets horizontaux sur ces marchés.

Les risques d'effets congloméraux ont également été écartés dans la mesure où les clients diffèrent d'un marché à l'autre.

Au total, l'Autorité a approuvé l'opération notifiée.

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Keolis
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	CarPostal France

Lire

Le texte intégral
144.63 Ko

communiqué de presse / press release